



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

REPU Envoyé en préfecture le 03/06/2020
Reçu en préfecture le 03/06/2020
DEPARTE Affiché le 9 - JUIN 2020
ID : 056-215601626-20200603-APSG20200511-AI

COMMUNE DE PLOEMEUR

Secrétariat général

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté n°SG2020 -05- 11 portant délégation de de fonction à

Mme Marianne POULAIN, conseillère municipale déléguée

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints,

Considérant que, chaque adjoint au Maire ayant reçu une délégation de fonction, il apparaît nécessaire, pour la souplesse et la rapidité d'administration de la commune, de déléguer des fonctions à certains conseillers municipaux,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonction est donnée à Mme Marianne POULAIN, conseillère municipale déléguée, dans le domaine du tourisme et du commerce ;

A ce titre, Mme Marianne POULAIN, conseillère municipale déléguée, est chargée de la mise en œuvre des politiques commerciales, du lien avec les commerçants et artisans ainsi que du développement du tourisme ;

Article 2 : Délégation est donnée à Mme Marianne POULAIN, conseillère municipale déléguée, à l'effet de signer tout document ou acte relevant des domaines délégués ;

Article 3 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs, notifié à l'intéressée et transmis à la sous-préfecture de Lorient ;

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Ploemeur, le

3 - JUIN 2020

Le Maire

Ronan LOAS



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en sous-préfecture de Lorient,
De l'affichage le 9 - JUIN 2020

Notifié le 9 - JUIN 2020

Marianne POULAIN